

Compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 18 avril 2016

Convocation du 13 avril 2016.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGE, Fanny CORNUT, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Marc PORTIL, Dominique CHANSARD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY

Secrétaire de séance : Christelle LACHAUD

Ouverture de séance à 20H40.

M. GARRIGUE donne la parole à Mme ACLOQUE pour la présentation du compte administratif 2015 de la commune : voir ANNEXE 1.

Total dépenses de fonctionnement	Prévu 271 272.86 €
	Réalisé 135 052.42 €

Total recettes de fonctionnement	Prévu 271 272.86 €
	Réalisé 191 000.57 €

Total dépenses d'investissement	Prévu 171 792.42 €
	Réalisé 58 402.49 €

Total recettes d'investissement	Prévu 171 792.42 €
	Réalisé 72 829.81 €

Après la présentation des sections de fonctionnement et d'investissement, M. GARRIGUE sort de la salle du conseil. M. FARGES, doyen de l'assemblée, demande à l'assemblée de voter le budget. Le budget administratif 2015 est voté à l'unanimité. M. GARRIGUE rentre et reprend sa place dans l'assemblée. M. GARRIGUE annonce que le budget étant voté, Mme ACLOQUE peut présenter le budget primitif (prévisionnel) 2016 de la commune : voir ANNEXE 2
Vote pour le budget primitif 2016 de la commune : 10 POUR.

Mme ACLOQUE présente le compte administratif 2015 du CCAS : voir ANNEXE 3

Dépenses/recettes de fonctionnement	Prévu 673.57€
	Réalisé néant

Dépenses/recettes d'investissement	Néant
---	-------

Le budget administratif 2015 du CCAS est voté à l'unanimité.

Mme ACLOQUE explique qu'il n'y a plus de budget CCAS. Ce dernier a été rattaché à la section de fonctionnement.

Mme ACLOQUE quitte l'assemblée.

M. GARRIGUE propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2016.

9 pour, 1 abstention.

M. GARRIGUE indique aux membres du conseil municipal qu'un logement du presbytère est à louer depuis le 2 janvier 2016. Après étude de plusieurs demandes de location avec l'ADIL et le conseil municipal, M. le Maire propose de louer ce logement à M. LARNAUDIE-JOLY Jean à compter du 1^{er} mai 2016 pour la somme de 277.34 euros mensuels, révisable annuellement. Une caution de un mois de loyer sera demandée au nouveau locataire soit 277.34 €. M. LARNAUDIE-JOLY ne participe pas au vote.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE indique qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de la location de la salle des fêtes.

	Habitants Chalagnac	Extérieurs
Weekend	160 €	220 €
Journée (en semaine)	80 €	120 €
Associations locales	Gratuit	

La caution est fixée à 500 € et les frais pour le ménage non fait à 50 €.

Ces nouveaux tarifs seront mis en application à compter du 1^{er} septembre 2016. Les personnes référentes pour la gestion de la location sont M. FARGE et M. LARNAUDIE-JOLY.

Adopté à l'unanimité.

Concernant la mise en place des communes nouvelles, M. le Maire indique avoir rencontré à plusieurs reprises M. LARENAUDIE, maire de Notre Dame de Sanilhac, ce dernier ayant manifesté une volonté de rapprochement avec les communes de Chalagnac, Breuillh et Marsaneix.

Après un débat au sein du conseil municipal, il a été décidé que Chalagnac ne rejoindra pas Notre Dame de Sanilhac.

9 contre, 1 pour.

La séance est levée à 22 heures 30.